

# PRESS'Environnement

N° 182 Mardi – 1 décembre 2015 Par Anne Charlotte AUPY, Peixuan WANG, Na Liu, Christophe CHARRETTE, Vincent FRANCFORT

[www.juristesenvironnement.com](http://www.juristesenvironnement.com)

## A LA UNE – LE BILAN ALARMANT DES PERTES HUMAINES DUES AUX CATASTROPHES NATURELLES



Un rapport récent rendu par l'UNISDR (Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes) dresse un bilan critique des catastrophes naturelles dans le monde depuis 20 ans. Partant du postulat que 90 % des catastrophes naturelles sont d'origine climatique avec une prédominance ces dernières années d'épisodes de canicules, de sécheresses, d'inondations et de tempêtes, le rapport fait état de 606.000 victimes depuis 1995. Bien que les phénomènes les plus dangereux sont les inondations et les tempêtes, les températures extrêmes, essentiellement les canicules mais aussi les grands froids sont la deuxième cause de mortalité avec 164.000 décès en 20 ans, les tempêtes sont moins fréquentes que les inondations mais bien plus meurtrières puisqu'elles ont causé 242.000 morts. Ce chiffre pourrait aller encore à la hausse du fait du réchauffement climatique, synonyme logique d'augmentation de la fréquence des catastrophes climatiques.

## SOL – D'IMMENSES PROJETS DE DEVELOPPEMENT METTENT EN PERIL L'ENVIRONNEMENT AFRICAIN

Une douzaine de projets d'autoroutes, de pipelines et de voies ferrées ont reçu l'accord de différentes autorités gouvernementales africaines. Ces projets ont pour but d'augmenter la production agricole et de faciliter le transport de matériaux tels que le fer ou le charbon. Si les projets sont menés à terme, ils créeront un immense réseau de 53 000 kilomètres de passage automobile et ferroviaire à travers des déserts, des forêts et la savane. Des scientifiques de la James Cook University avancent que ces projets seront à l'origine d'un véritable désastre environnemental : « *il est tout à fait compréhensible que l'Afrique ait des besoins d'expansions économiques et alimentaires, mais ces projets de réseau routiers peuvent être construits sans créer de désastres environnementaux* ». Les scientifiques disent qu'il est encore temps de repenser le tracé des projets et ainsi leur impact sur l'environnement « *s'ils améliorent ou construisent des couloirs aux bons endroits, ils pourraient avoir de nombreuses retombées économiques et ce sans détruire la faune et la flore* ». Si les projets sont réalisés, les couloirs vont diviser 408 zones protégées et vont perturber l'habitat d'au moins 1800 réserves.



## NATURE – LES PRIMATES EN VOIES D'EXTINCTION

Plus de la moitié des primates dans le monde sont aujourd'hui au bord de l'extinction. Ce constat alarmant mais réel est dressé par des experts internationaux qui se sont réunis récemment à Singapour. Ces experts désignent la destruction systématique de l'habitat des primates, en particulier dues aux incendies et coupes de bois dans les forêts tropicales. Toutefois, le rapport n'omet pas de citer la chasse pour la consommation et le commerce illégal comme responsables de cette catastrophe imminente, ce qui n'est pas surprenant étant donné que le trafic mondial d'espèces menacées est le 4e plus important après la drogue, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains. Sur la liste des primates les plus menacés établis par des experts figurent l'orang-outan de Sumatra (Indonésie), le singe-araignée brun (Colombie) et le Vari roux, le plus grand membre de la famille des lémuriniens (Madagascar). Il ressort de ce rapport qu'en 2020, les orangs-outangs de Bornéo pourraient disparaître, laissant alors les zoos seuls garants de la préservation des derniers représentants de cette espèce.



## POLLUTION – DES MILLIERS D'ETOILES DE MER ECHOUÉES SUR UNE PLAGE AUSTRALIENNE

Le lundi 23 novembre 2015, alors qu'il se promène sur la plage de l'île de Moreton au large de Brisbane, Rhett Ericson-Miller, un guide touristique australien découvre des milliers d'étoiles de mer échouées au bord de l'eau (voir photo).



Celles-ci jonchent le sol sur plus d'une centaine de mètres. Après publication des photos, diverses analyses furent menées sur les cadavres d'étoiles de mers révélant un taux élevé d'oxyde de fer –de la rouille– dans leur corps. Une rapide enquête auprès des autorités permis rapidement de faire le lien entre ce taux anormalement élevé et le démantèlement et la démolition d'épaves de Tangalooma, une ancienne station baleinière. Cependant ce genre de phénomène fut également observé sur une plage française de St-Nazaire il y a près d'un an ; selon Philippe Souchu cela pourrait être du « *à une température globale en baisse des eaux ; cependant ces animaux ont aussi leurs propres maladies, il faut rester très humble face à ce type de phénomènes* ». Néanmoins mettre en cause les températures dans le cas australien semble compliqué quand elles avoisinent les 30°C à cette période de l'année.



**ENVIRONNEMENT**

**Tribunal populaire intermédiaire de Nan Ping (Chine) – 29 octobre 2015**

Le 29 octobre 2015, un arrêt relatif à la destruction écologique ayant eu lieu à Nan Ping, Fu Jian (province de Chine) a été rendu. L'organisation Ami de la Nature et l'organisation Foyer Vert de Fu Jian, codemandeurs, ont obtenu que les défendeurs, qui ont illégalement exploité les minerais et ont gravement détruit la forêt et sa fonction écologique, soient condamnés à réparer cette atteinte à l'environnement et à payer 1.27 millions RMB pour la perte de fonction de service pendant la durée entre la destruction et la réparation de l'environnement. C'est le premier arrêt après l'entrée en vigueur du nouveau « Droit de la protection de l'environnement ». Dans ce nouveau droit, la destruction écologique a été officiellement intégrée dans le cadre de l'action d'intérêt public environnemental. De plus, les deux organisations populaires environnementales ont été reconnues par le juge comme remplissant les conditions des organisations sociales pouvant agir dans l'action d'intérêt public environnemental. C'est un signal important pour les organisations sociales qui seront encouragées à tenter des actions d'intérêt public environnemental.

**RESPONSABILITÉ**

**Cour de Cassation – Chambre Criminelle – 28 octobre 2015 - décision n°14-83093**

Le dirigeant d'une entreprise est déclaré pénalement responsable pour les blessures involontaires causées à un employé à la suite d'un accident survenu dans une de ses usines s'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour éviter la réalisation du dommage. En effet, il se devait d'évaluer les risques de l'opération en cause et d'énoncer des consignes claires et précises quant au protocole à suivre par l'employé. Il commet ainsi, au sens de l'article 121-3 du code pénal, une faute caractérisée ayant exposé autrui à un risque d'une particulière gravité qu'il ne pouvait ignorer.



**DEVELOPPEMENT DURABLE – LE JAPON VA CONTINUER A EXPLOITER LE CHARBON MALGRE LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'OCDE**

Les exportations de technologies avancées pour les centrales à charbon vont aider à lutter contre le réchauffement climatique, d'après la ministre japonaise de l'environnement Tamayo Marukawa, même si les pays les plus développés ont décidé de limiter les subventions concernant ces exportations. De nombreux pays développés vont continuer à utiliser des centrales au charbon pour atteindre leurs besoins en énergie et le problème central réside dans une utilisation efficiente de cette source d'énergie, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. « Il y a des pays qui n'ont d'autres choix que d'avoir recours à des centrales à charbon en raison de leur coût. » Les débats de l'OCDE à Paris étaient perçus comme ceux de la dernière chance pour stopper les crédits à l'exportation concernant le charbon, considéré comme l'énergie fossile la plus polluante. La ministre de l'environnement, qui prévoit de participer au sommet de la COP 21, déclare que le Japon a comme but d'apporter son aide au combat mondial contre le réchauffement climatique notamment à travers son support financier mais également en offrant des technologies d'économie d'énergie



**ÉNERGIE**

**– L'HYDROLIENNE FLUVIALE EN AUTRICHE**

A Spitz en Autriche, région viticole surplombant le Danube, la question des énergies renouvelables semblait encore très lointaine il y a quelques années. Cependant, l'apparition d'une nouvelle source d'énergie changea peu à peu la donne : l'hydrolienne fluviale de la société Aqua Libre. La région étant classée par l'Unesco, les éoliennes classiques sont interdites et la pose de panneaux solaires extrêmement réglementée.



Le Danube apparut alors comme la solution. Solution ressemblant à une sorte de sous-marin de 6 tonnes, muni d'une turbine et pouvant développer de quoi couvrir les besoins annuels en électricité de plus de 250 personnes : une hydrolienne fluviale. Seule source d'énergie verte produisant 24h/24h sans nécessiter d'infrastructure lourde, l'hydrolienne fluviale atteint à ce titre le Graal des énergies renouvelables. Une poignée d'autres sociétés en Europe et en Amérique du Nord en développent elles aussi. « Le marché est évalué à 15 milliards d'euros sur dix ans dans le monde », affirme Jean-François Simon, PDG de la société française HydroQuest, qui a déjà installé deux hydroliennes en Guyane française et à Orléans (centre de la France) et qui, comme Aqua Libre, est au seuil de la production en série. Sans aller jusqu'à parler de révolution énergétique car l'avancée est lente, l'hydrolienne fluviale semble se positionner comme une alternative viable et prometteuse aux autres formes d'énergies renouvelables.

**– NOUVEAU MARCHÉ POUR LES BATTERIES**

Le réemploi des batteries usagées est de mise. Forte de ses nombreuses fonctionnalités, la batterie est un gage de seconde vie en ce qu'elle pourrait servir notamment au stockage d'énergie, ainsi qu'à l'équilibrage réseau. S'il est indéniable que la réutilisation entraîne nécessairement des coûts supplémentaires du fait de l'achat, en prévision, d'une batterie neuve, et met la batterie en concurrence directe avec d'autres solutions moins coûteuses comme le stockage chimique, quand bien même, ce nouveau marché pourrait présenter des avantages économiques et environnementaux dans le domaine automobile : réutiliser la batterie des véhicules électriques permettrait un regain économique puisque la batterie représente 30% du prix du véhicule, ainsi prolonger sa durée de vie signifierait rendre la voiture électrique plus attractive. Et quel espoir pour endiguer le réchauffement climatique !

